

MONTPELLIER

NOTRE VILLE

N°453
AVRIL
2020

ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

#RESTEZCHEZVOUS





Envoyez vos photos de Montpellier accompagnées d'une légende à :

mnv@ville-montpellier.fr

Les photos doivent être de bonne qualité (300 dpi, en A4 format paysage) et libres de droits. La rédaction se réserve le droit de les publier.

Directeur de la publication :

Philippe Saurel, maire de Montpellier

Directrice de la communication :

Mélanie Leirens

Chef du service information/magazines :

Jérôme Carrière

Rédacteur en chef : Florent Bayet

Journalistes : Jérôme Carrière, Françoise Dalibon, Stéphanie Iannone, Fatima Kerrouche, Serge Mafioly, Laurence Pitiot, Xavier de Raulin

Crédit photo de « une » : Christophe Ruiz

Direction de la communication :

Mairie de Montpellier,
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Direction artistique & mise en page :

📧 scoop@ville-montpellier.fr - 11646-MEP
Tél. 02 38 63 90 00

Montpellier, Notre ville est transcrit en braille. Il est diffusé à la Fédération des aveugles et amblyopes de France - Languedoc-Roussillon.

Le journal municipal est consultable sur le site Internet de la Ville.

Avec vous pendant le confinement

La Ville de Montpellier a souhaité, durant cette période de confinement, mettre à votre disposition ce magazine spécial afin de maintenir le lien avec tous les habitants du territoire.

Il s'agit également de porter à votre connaissance les nombreuses actions qui, dès l'origine de la crise sanitaire liée au COVID-19, ont été engagées par les deux collectivités pour soutenir et accompagner le plus grand nombre d'entre vous. Dans les pages suivantes, vous trouverez ainsi la majeure partie de ces mesures ainsi que divers témoignages de solidarité qui se sont exprimés au fil des jours. Au milieu de ce magazine, plusieurs documents officiels sont présentés sous une forme facile à découper. Ce sont les attestations de déplacement dérogatoire. L'occasion de rappeler que cette pièce dûment remplie, même si elle peut aussi être rédigée sur papier libre ou téléchargée en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur, est obligatoire pour toute sortie. Ces attestations sont là pour faciliter votre quotidien. Préoccupation qui, chaque jour, est celle de la Ville de Montpellier.

SOMMAIRE

2. À LA UNE :

3. Édito

4. Informer la population : La Ville de Montpellier à vos côtés

6. Vie quotidienne : Le service public continue

8. VIE QUOTIDIENNE :

Des visières de protection pour les agents

10. SOLIDARITÉ : Auprès des plus fragiles

12. Solidarité : #UnDessinPourLesRemercier

14. Déplacements réglementés : Jamais sans mon attestation !

18. AGROÉCOLOGIE :

Accès facilité pour tous à l'alimentation locale

20. Gestion de crise : Aux petits soins des équipes mobilisées

21. Culture : Les médiathèques depuis chez vous

24. Associations : Aider le monde associatif

25. Initiatives citoyennes : Montpellier solidaire



Dans cette période très délicate, nos aînés mais aussi les personnes les plus fragiles ou isolées ont particulièrement besoin de notre attention.



© Mario Simistaj

#RestezChezVous

La situation sanitaire que notre pays traverse actuellement est exceptionnelle par son ampleur et sa gravité. La lutte contre la propagation du COVID-19 s'organise aujourd'hui sur notre territoire comme à l'échelle de la planète.

Tandis que les personnels soignants donnent à chaque instant le meilleur d'eux-mêmes auprès des malades, cette période sans précédent requiert pour chacun d'entre nous le comportement le plus approprié. Il demeure absolument nécessaire de respecter les gestes barrières, le confinement et le couvre-feu.

La Ville de Montpellier en première ligne

Protéger et accompagner sont les deux orientations principales que les services de la Ville, de la Métropole et du CCAS actionnent au quotidien sur le terrain, depuis le début de cette épidémie.

Garants du maintien du service public et du lien social, nous sommes à vos côtés chaque jour, en particulier auprès de nos aînés, mais aussi des personnes les plus fragiles ou isolées, qui ont particulièrement besoin de notre attention. Les services publics essentiels ont été maintenus, et de nombreuses mesures de soutien aux acteurs du territoire sont mises en place dans cette période qui impose une solidarité de tous les instants et sur tous les plans.

Merci de votre aide.

Prenez des nouvelles de votre famille, de vos amis et de vos proches.

Prenez soin de vous.

Philippe Saurel,
maire de la Ville de Montpellier,
président de Montpellier Méditerranée Métropole

LA VILLE DE MONTPELLIER À VOS CÔTÉS

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ LE :



APPEL GRATUIT

QUESTIONS / RÉPONSES

Durant cette période, vous êtes nombreux à solliciter le numéro vert mis en place pour répondre à toutes les interrogations non médicales. Sélection des principales questions posées et des réponses apportées.



Pourquoi les toilettes publiques sont fermées à Montpellier ?

Les toilettes publiques sont fermées jusqu'à la fin de cette crise sanitaire pour des raisons de risques de propagation du COVID-19 dans ces équipements.



Les déménagements sont-ils autorisés ?

Dans le contexte actuel, la Ville et la Métropole ne délivrent pas d'autorisation. Dans les règles de confinement qui s'imposent, les déplacements sont proscrits ainsi que les regroupements de plusieurs personnes. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 4^e classe, et les récidivistes d'une amende de 5^e classe.



Puis-je me rendre dans une déchèterie ?

Toutes les déchèteries sont fermées à l'heure actuelle. En revanche, la collecte des encombrants sur la voie publique est maintenue sur la Ville de Montpellier aux jours et horaires habituels selon les quartiers (informations disponibles sur montpellier3m.fr).



Quels sont les services municipaux ouverts ?

L'ensemble des services à Montpellier sont fermés au public, à l'exception du service de déclaration de naissances (à l'Hôtel de Ville) et de décès (à Grammont).



Existe-t-il un lieu recensant les gestes de solidarité sur le territoire ?

La plateforme de l'État « Réserve civique » sur covid19.reserve-civique.gouv.fr, joue ce rôle de mise en relation des besoins et des volontés de solidarité.



Quelles sont les mesures prévues pour lutter contre les attroupements de personnes qui ne respectent pas le confinement ?

Les équipes de polices nationale et municipale sont mobilisées pour faire respecter les dispositions préfectorales de restriction des circulations et de couvre-feu.



LA VILLE VOUS RAPPELLE LES CONSIGNES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19



Se laver
très régulièrement
les mains



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



© Hugues Rubio



© Christophe Ruiz

Le réseau TaM adapte ses horaires.

Le tri des déchets se poursuit au centre de tri Demeter.

Le service public continue

Malgré le confinement général, la continuité du service public est toujours assurée par les agents de la Ville et de la Métropole de Montpellier. La gratuité des transports en commun et du stationnement, pour les personnes dans le besoin de se déplacer, a été actée sur l'ensemble du territoire. En matière de sécurité, de nouvelles mesures ont été arrêtées pour renforcer la protection des habitants.

Réseau TaM : déplacements gratuits

Les transports publics sur l'ensemble du réseau TaM sont entièrement gratuits pour tous les actifs mobilisés au quotidien durant cette crise. Sont également concernées toutes personnes dans des démarches médicales ou familiales. Les horaires et les dessertes des lignes de tramway et de bus s'adaptent également aux contraintes du personnel soignant (voir p.18-19). Lorsqu'il emprunte les transports en commun, chaque usager doit impérativement être muni d'une attestation de déplacement.

À noter que la sécurité sanitaire a été renforcée : l'intérieur et l'extérieur des bus et des tramways sont désinfectés quotidiennement.

Propreté : tous concernés

La collecte des déchets est assurée tous les jours et les consignes de tri habituelles restent les mêmes. Les agents de collecte sont eux aussi en première ligne face au COVID-19. Par solidarité,

civisme et respect, il est impératif de tous contribuer à leur protection en respectant plusieurs mesures sanitaires. Les déchets ménagers de soins (mouchoirs en papier, cotons...) doivent être soigneusement refermés dans un sac poubelle (fermé, conservé 24h et enveloppé dans un second sac) et déposés avec les ordures ménagères (bacs gris). Il est demandé aux propriétaires, concierges et employés d'immeubles :

- de nettoyer régulièrement les conteneurs extérieurs avec des règles d'hygiène élémentaires (un rinçage par semaine accompagné d'un séchage avec le couvercle ouvert).
- Les bacs doivent être systématiquement rentrés.
- Concernant le local ouvert aux agents de collecte par un système de déverrouillage pendulé, il est demandé de supprimer temporairement la pendulation car les horaires de collecte sont susceptibles d'évoluer en fonction des ressources disponibles pour la collecte.

LES SERVICES MOBILISÉS :

Montpellier Méditerranée Métropole

- Collecte des ordures ménagères.
- La maintenance de l'éclairage public et voirie.
- Intervention sur les réseaux eau et assainissement.
- Services techniques, de sécurité des bâtiments.

Ville de Montpellier

- Établissement des actes indispensables d'état civil : à l'Hôtel de Ville pour les déclarations de naissance, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Les déclarations de décès sont à effectuer auprès du service administration des cimetières, rue Richard-Wright (Grammont), de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h.
- Quelques établissements scolaires et de petite enfance pour les personnels de soin et personnels médicaux sociaux.
- La police municipale.
- Les services d'hygiène et de santé.
- La cellule de veille et de gestion de crise majeure.
- Services techniques, de sécurité des bâtiments municipaux.
- Halles alimentaires.

Sécurité et contrôles renforcés

Un couvre-feu mis en place à Montpellier

Jusqu'à la fin de la période de confinement, il est interdit de circuler sur le territoire de Montpellier entre 21h et 5h du matin. Ce couvre-feu implique l'obligation pour chaque personne de rester à son domicile à ces horaires.

Une mesure, décrétée le 21 mars, par le maire de Montpellier en accord avec le Préfet de l'Hérault, visant à renforcer la lutte contre la propagation du Coronavirus. Celle-ci s'appliquait initialement de 22h à 5h du matin. Le 26 mars, il a été décidé que le couvre-feu serait avancé dès 21h chaque soir. L'interdiction ne concerne pas les déplacements absolument nécessaires pour aller travailler et dûment justifiés au moyen d'une attestation de sortie dérogatoire. Plusieurs communes de la Métropole ont également décrété un couvre-feu.

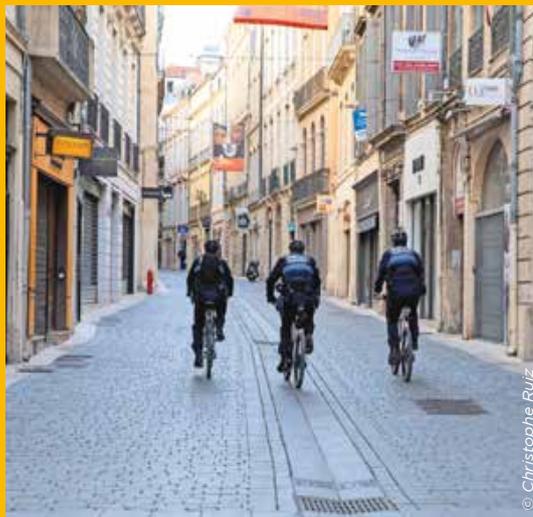
STATIONNEMENT GRATUIT



Depuis le 20 mars et jusqu'à nouvel ordre, le stationnement des véhicules est gratuit sur la voirie à Montpellier. Une mesure de solidarité dont bénéficient notamment les professionnels de santé dans l'obligation de se déplacer au domicile de leurs patients. Elle permet également de stationner son véhicule à proximité de son domicile sans avoir besoin de sortir à l'extérieur pour se mettre en règle via l'horodateur. Les parkings souterrains demeurent, quant à eux, payants.

LA POLICE MUNICIPALE EN PREMIÈRE LIGNE

À Montpellier, les effectifs de la police municipale sont mobilisés jours et nuit, aux côtés de la police nationale pour assurer la tranquillité publique et le respect des mesures prises durant la période de l'épidémie. Les agents contrôlent notamment les véhicules aux entrées/sorties de ville, ainsi que les piétons. Ils assurent une présence sur les sites d'hébergement d'urgence. La cellule de veille et de gestion de crise majeure est réunie quotidiennement.



De 21h à 5h du matin, les consignes de couvre-feu sont bien respectées par les Montpelliérains.



Des visières de protection pour les agents

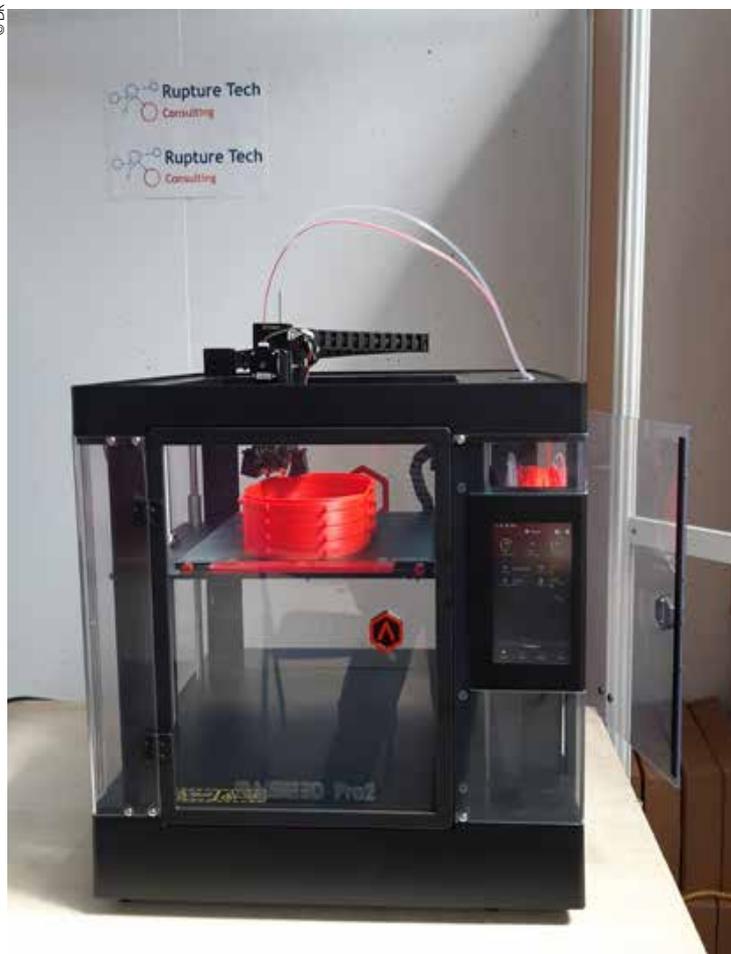
Les agents de la Métropole de Montpellier et des 31 communes du territoire sont mobilisés sur le terrain pendant le confinement pour assurer les services publics essentiels à la population. Afin que ces personnes en contact quotidiennement avec le public puissent travailler en toute sécurité, Philippe Saurel, maire de la Ville et président de la Métropole de Montpellier a décidé de créer une unité de fabrication de visières de protection avec l'appui d'entreprises locales. De 1 500 à 2 000 unités sont ainsi produites par semaine dans un local de 120m² de la Métropole, à l'ouest du terri-

toire. Dix imprimantes 3D ont été achetées par la Ville et la Métropole de Montpellier afin de compléter l'équipement de Rupture Tech Consulting, jeune entreprise spécialisée dans l'impression 3D. En collaboration avec Florian Busses du studio montpelliérain MuyBridge, les trois co-fondateurs de Rupture Tech Consulting, André Venzal, Guillaume Painsecq et Julien Gonzales, ont développé plusieurs prototypes pour obtenir un modèle permettant d'optimiser la production de chaque machine et la consommation des matières premières. « Nous sommes heureux d'aider à com-

battre à notre manière, grâce à nos machines, le COVID-19. Cette opération coordonnée par la Métropole démontre la puissance de la technologie », explique Guillaume Painsecq qui réfléchit déjà à d'autres productions pour l'après pandémie. Les dix imprimantes 3D tournent 24h sur 24. Lancée tous les matins à 8h, la production est prête à 7h le lendemain. Suivent l'assemblage et le contrôle du produit avant sa distribution. 300 visières sont ainsi réalisées chaque jour. Sébastien Lefebvre (un particulier) a mis en contact Rupture Tech Consulting et la société Seg Dielectrique, dirigée par Alexandre Mateu, qui a pu fournir 3 rouleaux de 50 kg de « plexi » pour la fabrication des visières.

La Métropole centralise les initiatives sur le territoire

« Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la cellule de coordination de la production d'équipements de protection individuelle que la Métropole a mis en place dans le cadre de la crise sanitaire actuelle », rappelle Philippe Saurel, qui s'est rendu sur place le 9 avril pour soutenir les équipes qui travaillent d'arrache-pied. Les actions de cette cellule de coordination portent également sur le recensement des besoins internes à la Ville et à la Métropole de Montpellier, ainsi que ceux des structures satellites et des entités externes. Elle travaille aussi à l'identification des acteurs de la production d'équipements de protection, afin d'évaluer et d'optimiser le potentiel de production sur l'ensemble du territoire.



Dix imprimantes 3D ont été achetées par la Ville et la Métropole de Montpellier.



Philippe Saurel en visite à l'unité locale de fabrication de visières mise en place par la Ville et la Métropole de Montpellier.



Les dix imprimantes 3D produisent 300 visières de protection par jour.

Auprès des plus fragiles

Les EHPAD : protéger et préserver le lien

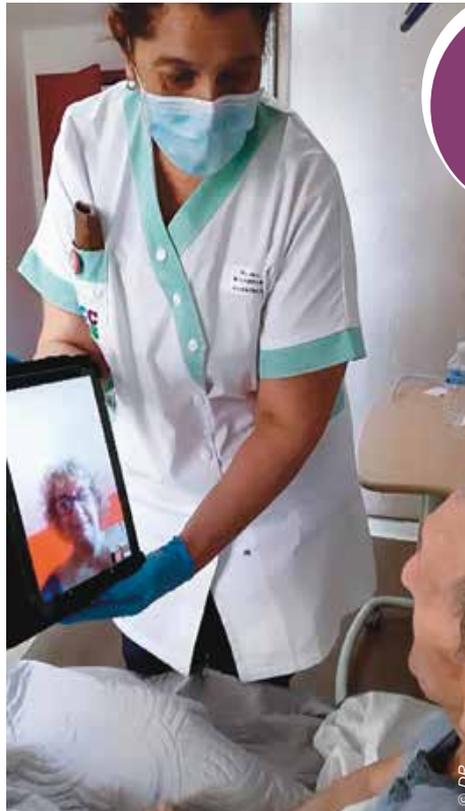
Dès les premiers jours de l'épidémie, les 7 EHPAD de la Ville de Montpellier ont mis en place un véritable plan d'action pour protéger la santé des résidents et des équipes, tout en favorisant le plus possible le lien avec les familles et les acteurs du quotidien.

Connectés pour maintenir le lien

Chaque EHPAD dispose d'une tablette ou d'un ordinateur portable. Assistés par les agents du CCAS, les résidents peuvent ainsi communiquer par webcam avec leurs familles. La page Facebook du CCAS permet également, dans la mesure du temps disponible, d'échanger les informations du jour. Enfin, les secrétaires des EHPAD sont mobilisées pour donner régulièrement des nouvelles aux familles.

Un programme d'animations renforcé

Pendant la fermeture des clubs de l'Âge d'Or du CCAS, certains agents d'animations des clubs ont été affectés dans les EHPAD de la Ville afin de renforcer le programme d'animations auprès des résidents.



Un résident de l'EHPAD Mathilde Lartigue discute avec sa famille grâce à une tablette numérique.

Du baume au cœur

Depuis le début de la période de confinement, plusieurs gestes spontanés de solidarité sont venus égayer le quotidien des résidents et du personnel. Comme des dessins et courriers d'enfants envoyés à la résidence Mathilde Lartigue par les enfants de l'école Calendreta Candola. Ou encore le don de croissants offerts par une boulangerie aux résidents de l'EHPAD des Aubes (photo ci-contre).



ET AUSSI...



Don de masques : fournis par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la donation d'État et ceux fabriqués pour les EHPAD par les bénévoles, agents, associations...



Gratuité des parkings

par la TaM pour les agents des EHPAD de Montpelliéret (centre-ville) et accessibilité facilitée pour celui de Françoise Gauffier (Ovalie).



Don de denrées alimentaires

par la cuisine centrale aux EHPAD.



© Frédérique Damerdi

La Ville de Montpellier et les acteurs locaux, comme La Croix Rouge, ont déployés un accueil d'hébergement d'urgence dans plusieurs gymnases à Montpellier.



Accueil des personnes sans abri

Avec le confinement, la Ville de Montpellier avait mis trois gymnases à la disposition des personnes sans abri. Celles qui étaient accueillies dans les gymnases Gambar-della et Les Arts ont été transférées, sur décision préfectorale, vers l'internat du lycée Mermoz pour une meilleure prise en charge. Seul le gymnase Busnel, situé rue des razeteurs, reste ouvert à Montpellier. L'accueil des chiens y est possible. Sur place, les SDF sont pris en charge par la Croix-Rouge et le CHU confectionne les repas livrés par l'association l'Avitarelle.



Un accueil téléphonique pour les personnes en difficulté sociale

Pendant toute la période du confinement, les agents du CCAS poursuivent leurs missions envers les personnes en difficulté sociale, grâce à un accueil téléphonique qui traite actuellement près de 200 appels par jour (04 99 52 77 00). Accès au droit, domiciliation, personnes âgées et/ou handicapées : les professionnels du CCAS répondent à vos questions. Cet accueil téléphonique vient en aide aux personnes isolées, les rassure, et leur proposer de s'inscrire sur un registre permettant de les

rappeler si besoin. Une cellule de veille, csur la base du registre canicule, chargée d'appeler les personnes inscrites. Par ailleurs, les 7 000 adhérents des clubs de l'Âge d'Or bénéficient également de cette assistance. Le CCAS maintient également la domiciliation postale pour ses bénéficiaires. Pour récupérer un courrier important, téléphoner pour prendre rendez-vous : 04 99 52 77 06 ou 77 65 (siège) ou 04 67 40 72 72 (antenne quartier Mosson).

Violences conjugales

Face au risque accru de violences dans le cadre conjugal en période de confinement, le CHRS Elisabeth Bouissonnade est disponible au 04 67 58 07 03.

Le centre ne peut pas proposer d'admission directe en hébergement, afin d'éviter toute propagation du virus. Mais un partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs sociaux permet d'assurer une prise en charge pour les femmes ayant besoin d'accompagnement en urgence, comme des mises à l'abri en hôtel par exemple.

Des permanences d'écoute téléphonique, pour les situations de détresse psychologique et de parentalité, sont aussi proposées.

Numéro d'écoute national : 08 019 019 11



© Shutterstock

#UnDessinPourLesRemercier

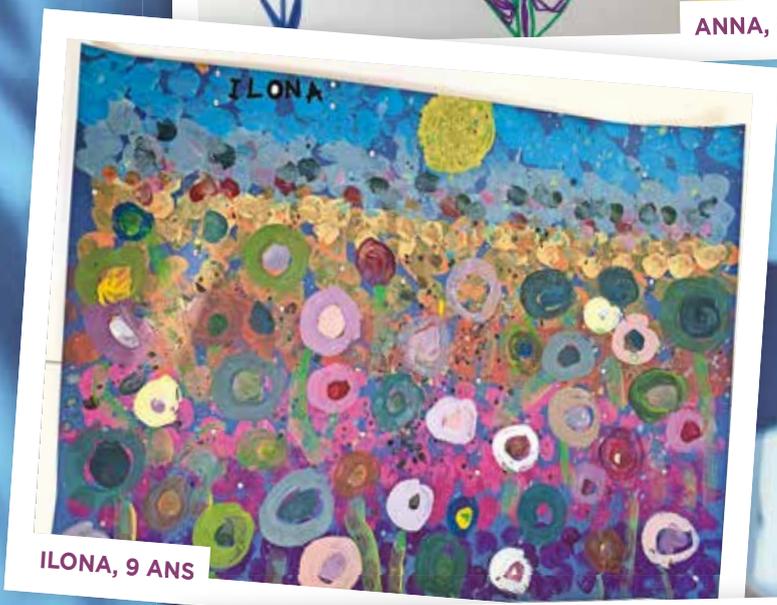
Ils sont nombreux à avoir participé à « Envoie ton dessin ! ». Un concours, ouvert à tous les enfants du territoire et lancé par la Ville et la Métropole, pour remercier tous les professionnels qui travaillent pendant cette période si particulière. Sélection des premiers chefs-d'œuvre reçus !



ANNA, 8 ANS



THÉO



ILONA, 9 ANS

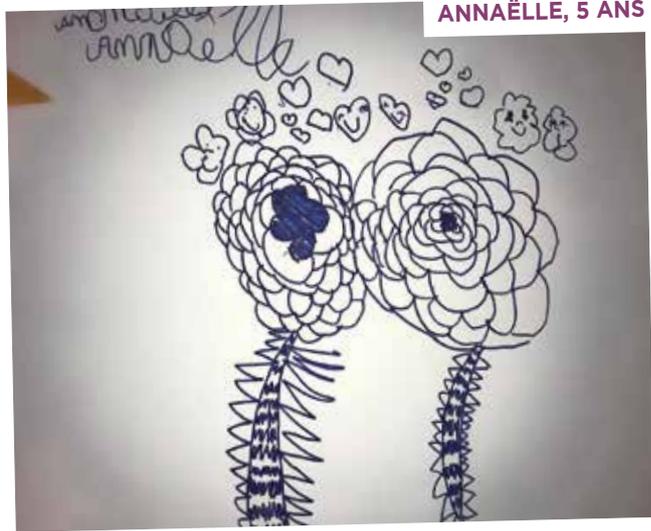


SEVAN, 11 ANS



GROUPE SCOLAIRE VIRGINIA WOOLF

ANNAËLLE, 5 ANS



GASTON



GASTON

LOVE

À Vos Côtés! ♥



INÈS, ÉLÈVE DE 6^E

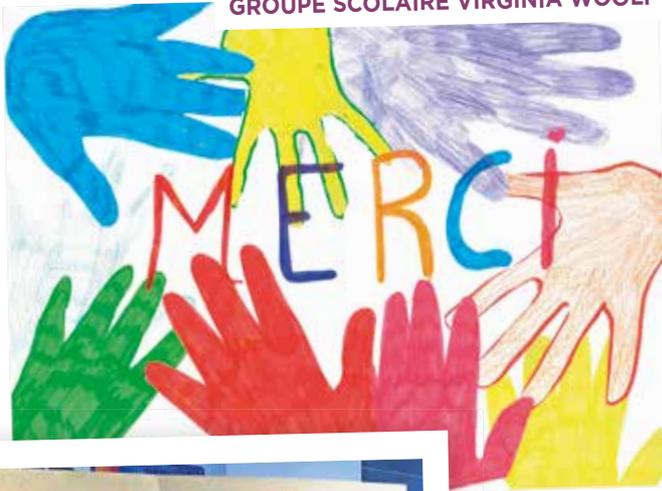
MERCI
BON COURAGE ...

HUGO, 5 ANS



hugo 5 ans ★★

GROUPE SCOLAIRE VIRGINIA WOOLF



MARCEAU, 10 ANS

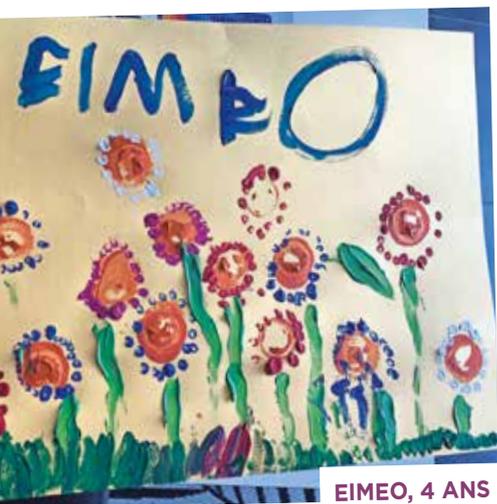


MARCEAU, 10 ANS

VOUS AUSSI, PARTICIPEZ !

Pour participer, c'est très simple : postez votre photo sur Facebook, Twitter ou Instagram avec le hashtag #UnDessinPourLesRemercier. Vos créations seront ensuite relayées sur les réseaux sociaux de la Ville et de la Métropole.

EIMEO, 4 ANS



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés²;
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : _____ à _____ h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements de leur document de justification du déplacement considéré entre autres dans le cadre de ces exceptions.
² À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

A :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés²;
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : _____ à _____ h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements de leur document de justification du déplacement considéré entre autres dans le cadre de ces exceptions.
² À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



Dans les halles alimentaires, comme ici à Laissac, les marquages au sol sont respectés devant les étals.

Accès facilité pour tous à l'alimentation locale

Avec l'ouverture de cinq halles alimentaires à Montpellier, l'installation de six drives fermiers sur le territoire métropolitain, 400 points de vente liés à la démarche BoCal et une aide alimentaire réorganisée pour les plus démunis, la Ville, la Métropole de Montpellier et leurs partenaires ont créé un large dispositif.

Philippe Saurel, maire de la Ville de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole, a présenté le 8 avril l'ensemble du dispositif mis en place avec la préfecture de l'Hérault, la filière agro-alimentaire et les partenaires de la politique agro-écologique et alimentaire. « C'est un système assez complexe où, en l'absence des marchés de plein air, nous avons voulu permettre un accès alimentaire équitable pour chacun, quels que soient les coutumes et les milieux de vie », précise-t-il.

JARDINS PARTAGÉS ET FAMILIAUX

La Ville de Montpellier a fait une demande à la Préfecture afin d'autoriser l'accès à la population concernée des 35 jardins partagés et 158 parcelles de jardins familiaux répartis sur trois sites, à Montpellier.

Avec les mesures sanitaires liées au COVID-19, l'objectif est de faciliter la consommation de produits locaux et l'accès aux denrées alimentaires pour tous, et en particulier aux personnes les plus démunies.

4 halles publiques et les halles Plaza

Si les marchés de plein air sont maintenus fermés, pour assurer la sécurité sanitaire de la population, la Ville de Montpellier a multiplié les efforts pour maintenir ouvertes les quatre halles alimentaires municipales (Quatre-Saisons, Laissac, Jacques-Cœur et Castellane). D'importants moyens ont été déployés (filtrage des entrées et contrôle de la jauge à 100, respect des règles de distanciation par marquage au sol, fourniture de gel hydro alcoolique pour la clientèle...) La Ville de Montpellier a également obtenu de la préfecture l'ouverture de la halle privée Plaza dans le quartier des Grisettes (de 8h à 18h du mardi au samedi, et jusqu'à 13h le dimanche).

6 drives fermiers ouverts sur la Métropole

Afin de multiplier les modes de retrait dans des espaces sécurisés, l'Etat a donné son accord pour l'ouverture de six drives. Quatre sont gérés par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

- **Montpellier** : parking du Domaine d'Ô, le mardi de 10h à 13h.
- **Lattes** : au mas de Saporta, le vendredi de 10h à 13h.
- **Saint Jean de Védas** : salle des Granges, le jeudi 10h à 13h.
- **Vendargues** : salle Armenguer, le mercredi de 10h à 13h.

Les deux autres sont gérés par le collectif de producteurs INPACT Occitanie, la FR CIVAM et Marchés Paysans : **solalim.civam-occitanie.fr**

- **Montpellier** : parking du GGL stadium, le mercredi, de 10h à 13h.
- **Montpellier** : parking du palais des Sports René Bougnol, le vendredi, de 10h à 13h.

Le MIN s'adapte à la demande



En cette période inédite, le MIN fournit les commerçants, qui sont référencés sur le site Internet BoCal, en produits locaux. Les producteurs sont orientés vers le Carreau qui se tient les lundis, mercredis et vendredis, de 15h à 16h30, afin de vendre aux professionnels.

La démarche BoCal (bon et local) encourage et soutient les producteurs et détaillants qui agissent pour nourrir la population avec une production locale de qualité. Avec 400 points de vente, dont plus de 100 points de retraits et/ou de livraisons à domicile, rendez-vous sur :

bocal.montpellier3m.fr/points-de-vente

et sur le n° vert **0800 730 983** (ouvert de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi).

Distribution de l'aide alimentaire

Elle se poursuit grâce au bénévolat de plusieurs associations qui se relaient tout au long de la semaine autour de l'Écusson pour les plus vulnérables,

ceux qui ne sont pas pris en charge dans les gymnases :

- La Ville de Montpellier a mis à disposition de l'association humanitaire

de Montpellier (AHM) l'espace Martin Luther King. 100 repas sont distribués chaque soir.

- La Ville, le CCAS, la Métropole et leurs partenaires associatifs et institutionnels sont allés au-devant des populations très vulnérables, celles des squats et des bidonvilles. Pour l'accès au réseau public de l'eau, tous les bidonvilles ont été inspectés. Les réseaux ont été vérifiés et les points d'eau multipliés.

- Plusieurs plateformes alimentaires sont pilotées par le Secours populaire 34 (Boulodrome Gasset et un hangar du MIN) pour organiser le stockage et la confection de colis alimentaires et d'hygiène pour une durée de 2 semaines. La distribution des colis a été effectuée.

- La Ville de Montpellier met à disposition des denrées, soit l'équivalent de 14 000 euros de dons ces trois dernières semaines, du matériel et des locaux supplémentaires. Elle est ainsi en contact quotidien avec les 15 associations impliquées dans les distributions alimentaires. Le Secours populaire assure le pilotage associatif d'un site partagé rue de l'Industrie.



Offrir à tous des solutions pour se nourrir et accéder à des produits d'hygiène.

Aux petits soins des équipes mobilisées

Ils sont sur tous les fronts, tous les jours, 24h/24 depuis le début de la pandémie de COVID-19. Pour accompagner les soignants, les forces de sécurité et de secours, les autres travailleurs mobilisés qui assurent l'urgence dans cette situation inédite, ainsi que les habitants dans leurs déplacements de première nécessité, la Ville et la Métropole de Montpellier ont mis en place des mesures destinées à faciliter leur quotidien.

Déplacements garantis en transports en commun

• **Gratuit** : la gratuité des transports publics a été instaurée sur l'ensemble du réseau TaM, pour venir en aide à tous les actifs mobilisés au quotidien pendant la crise sanitaire : les personnels soignants, mais aussi les salariés des commerces alimentaires, policiers, agents publics, éboueurs, entreprises, et toutes les personnes effectuant des démarches médicales ou familiales.

• **Des tramways de 5h à minuit** : le réseau circule avec une fréquence limitée en horaires « dimanche et jours fériés ». Afin de prendre en compte les déplacements des actifs, les tramways circulent de 5h à minuit tous les jours. Des départs supplémentaires ont été mis en place le matin sur les lignes 1, 2 et 3, pour répondre aux contraintes horaires du personnel hospitalier.

• **Desserte en bus maintenue** : les bus gardent la même amplitude horaire avec une fréquence moindre.

• **À bicyclette** : 400 Vélomaggs sont également à la disposition des établissements de santé qui en font la demande. Une étude sur le transport à la demande pour le personnel soignant en cas de nécessité est actuellement en cours.

tam-voyages.com



Le réseau de bus TaM fonctionne avec une fréquence horaire moindre et adaptée.

ABONNEMENT TAM REMBOURSÉ

Pour les usagers possédant un abonnement TaM, il a été décidé de rembourser les clients ayant payé d'avance et de suspendre automatiquement les prélèvements à compter du mois d'avril et jusqu'à la fin du confinement. Pour faire une demande de remboursement (sauf pour les clients prélevés mensuellement), rendez-vous sur covid19.e-tam.fr

Distribution de matériel sanitaire

La solidarité se poursuit pour acheminer du matériel sanitaire jetable indispensable aux établissements de santé. Des charlottes, blouses et surchaussures, initialement destinées aux agents de la cuisine centrale de la Ville de Montpellier, ont été remis à l'institut du Cancer Val d'Aurelle pour son personnel soignant.

La dotation d'État composée de 5 000 masques chirurgicaux a également été récupérée à la pharmacie du CHU de Montpellier pour être distribuée dans les 7 établissements pour per-

sonnes âgées gérés par le CCAS de Montpellier : les EHPAD Mathilde Lartigue, Simone Gillet Demangel, Les Aubes, Michel Bélorgeot, Pierre Laroque, Montpelliéret et Françoise Gauffier.

En amont de cette distribution, le CCAS a organisé des ateliers de fabrication de masques en tissu avec l'aide de bénévoles, de l'association Les Blouses roses, de l'atelier Tiket et d'agents du CCAS.



Un service de garde d'enfants

Depuis le 13 mars, un dispositif exceptionnel a été mis en place dans les crèches et les écoles pour accueillir les enfants des soignants et des équipes indispensables à la gestion de la crise sanitaire qui n'ont pas de solution alternative pour la garde de leur(s) enfant(s).

Pour répondre au mieux à leurs besoins et faciliter l'organisation familiale de ces habitants de la Ville et de la Métropole, le choix du site d'accueil s'effectue au plus près de leur lieu de travail.

Des agents municipaux volontaires assurent tous les jours, l'ouverture des structures, selon un dispositif adapté au quotidien. L'accueil est réalisé dans le strict respect des recommandations sanitaires et des gestes barrières et de distanciation sociale.



© Cécile Marson

L'accueil proposé aux enfants des professionnels concernés par la gestion de la crise sanitaire.

Des crèches ouvertes tous les jours

Trois structures municipales, Cléonice Pouzin, Edelweiss et le service d'accueil familial, sont ouvertes, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 pour accueillir à Montpellier les enfants des personnels concernés par la gestion de la crise sanitaire. La capacité d'accueil est actuellement de 40 places, sachant que d'autres structures peuvent être ouvertes en fonction des besoins. L'accueil est gratuit. La restauration des enfants n'étant pas assurée, les parents doivent fournir un panier-repas.

Pour les familles ayant besoin d'un mode de garde pour leur enfant âgé de 0 à 3 ans, ou qui souhaitent joindre les Relais d'assistantes maternelles pour des questions relatives à l'accueil individuel, renseignements au 04 34 88 76 87.



© Christophe Ruiz

De nombreux enfants sont accueillis dans les écoles de la Ville de Montpellier.

Accueil assuré dans sept écoles

Des accueils sont réservés dans les écoles aux enfants des personnes impliquées dans la gestion de la pandémie. Actuellement, les écoles Bouloche/Woolf, Daviler, Savary/Boucher et Brel/Signoret sont ouvertes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 18h30, avec accueil le matin, temps scolaire et accueil du soir. Elles sont également ouvertes les mercredis et pendant les vacances scolaires de 8h à 18h.

Les samedis et dimanches, l'accueil s'effectue uniquement dans les écoles Brel/Signoret, de 8h à 18h.

Le service de restauration ne pouvant être assuré, les parents sont invités à fournir un pique-nique pour leur(s) enfant(s).

montpellier.fr

Les médiathèques depuis chez vous

Pendant toute la durée du confinement, le réseau des médiathèques se mobilise pour offrir l'ensemble de ses ressources à domicile. Abonnez-vous gratuitement en ligne depuis chez vous !

Plus de 1 200 inscriptions dès les quatre premiers jours. En cette période et pour permettre à chacun d'avoir accès à l'ensemble des ressources du réseau des médiathèques de la Métropole, l'inscription est GRATUITE pendant UN mois. Une offre valable pour tous les habitants des 31 communes. Connectez-vous sur le site : mediatheques.montpellier3m.fr et remplissez en ligne la demande d'inscription exceptionnelle. Elle vous permettra d'avoir accès à l'ensemble des ressources numériques du réseau : livres numériques, films et documentaires, presse en ligne, documents patrimoniaux, formations (cours de langue, code de la route, informatique...).

Les agents mobilisés

Inscriptions à distance, mise à jour du site, réapprovisionnement, préparation des commandes : depuis le 14 mars, les agents du réseau des médiathèques sont mobilisés. Chaque semaine,

les bibliothécaires vous proposent une sélection d'ouvrages et coups de cœur, pour petits et grands. mediatheques.montpellier3m.fr



35 000 €

de nouvelles commandes

Pour enrichir l'ensemble du fonds numérique et répondre à toutes les attentes, un budget spécial de 35 000 euros a été dégagé. Régulièrement, le réseau des médiathèques va ainsi mettre, à disposition de ses abonnés de nouvelles ressources.

UN MOIS
D'ABONNEMENT OFFERT

mediatheques.montpellier3m.fr

4 000 livres numériques

+ de 5 700 films et documentaires

1 491 journaux et revues

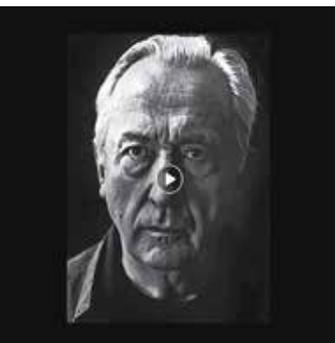
1 208 cours et formations

700 000 vues de documents patrimoniaux

300 rencontres d'auteurs à visionner sur le site du réseau des médiathèques.



Les rendez-vous du musée Fabre



Obligé de s'adapter pour continuer à faire vivre les expositions en cours, le musée Fabre propose plusieurs dispositifs pour tous les publics : des visites virtuelles des œuvres de Soulages et Jean Ranc en compagnie des conservateurs et commissaires des deux expositions. La fabrique des tutos pour les enfants, chaque mercredi et le week-end pour apprendre à se divertir. Et aussi, le jeu concours « L'œuvre à la loupe » : le gagnant est tiré au sort avec une entrée offerte à la clé pour la prochaine exposition du musée.

museefabre.montpellier3m.fr

L'AGORA DES SAVOIRS

Un nouveau regard sur les sciences : économie, écologie, sciences de la vie, sociologie... Retrouvez l'ensemble des conférences sur la chaîne YouTube de l'Agora des savoirs.

ON REPORTE

- **La 14^e édition de la Zone Artistique Temporaire (ZAT),** prévue les 25 et 26 avril 2020 dans le quartier des Aubes est reportée au mois d'octobre - zat.montpellier.fr
- **La 35^e Comédie du Livre,** prévue les 15, 16 et 17 mai 2020, avec la Croatie en pays invité, est reportée en 2021 - comediedulivre.fr
- **Le Printemps des Comédiens,** prévu du 29 mai au 27 juin 2020, est reporté en 2021.

#VOIR #REVOIR Montpellier Danse

Leçons de détente de Mathilde Monnier, master class d'Angelin Preljocaj, spectacle d'Akram Khan, Merce Cunningham ou de Stephen Petronio... Montpellier Danse vous incite à passer du temps avec quelques artistes et leurs créations. Replongez-vous aussi dans vos souvenirs du Festival Montpellier Danse avec la médiathèque en ligne sur montpellierdanse.com et racontez à votre tour votre histoire. En 40 ans de spectacles, quel est votre plus beau souvenir ? montpellierdanse.com



RENDEZ-VOUS SONORES

• **L'Orchestre, mode d'emploi :** à l'occasion de ses 40 ans, l'Opéra Orchestre National Montpellier a démarré une collection d'un genre nouveau : *L'Orchestre, mode d'emploi*. Un ensemble de témoignages sonores, d'artistes, techniciens, personnels administratifs, qui vous entraînent dans les coulisses de cette institution, des répétitions aux grandes œuvres ou lancements de saison. Deux nouveaux podcasts à découvrir tous les mercredis. opera-orchestre-montpellier.fr

• **Radio web Printemps des Comédiens :** l'édition 2020 du Printemps des Comédiens est reportée. Mais deux fois par semaine, retrouvez en format apéro, un feuilleton réalisé à partir d'assemblage de textes dits par des acteurs depuis leur confinement, auxquels se mêlent les voix d'universitaires... printempsdescomediens.com





2 700 associations sont inscrites à ce jour dans l'annuaire associatif de la Ville de Montpellier.

Aider le monde associatif

Confrontées aux bouleversements de leurs fonctionnements et projets, les associations doivent rester aujourd'hui et demain un maillon essentiel pour maintenir le lien social, mettre en œuvre la solidarité et aider la population à surmonter cette épidémie. La Ville et la Métropole ont décidé de renforcer en conséquence leur soutien à ces acteurs essentiels du territoire.

L'action et l'engagement des associations auprès des habitants sont indispensables à la vie quotidienne, sociale, sportive et culturelle. Un travail de qualité, mené par de nombreux bénévoles et salariés, qu'il est nécessaire de soutenir dans ces moments difficiles pour sauvegarder le lien social et renforcer la solidarité.

Ce soutien se traduira par :

- **Le maintien de toutes les subventions aux associations** votées lors des premiers conseils de l'année 2020, et identiques à celles de l'an dernier.
- **L'ouverture d'un contact dédié** : 04 67 13 64 87, avec une adresse mail : subventions-partenariats@montpellier3m.fr
- **L'accélération des versements de subvention pour faciliter la gestion des besoins en trésorerie.**
- **L'accompagnement des institutions culturelles, sociales, éducatives et les clubs sportifs** dans la mise en place des mesures économiques nécessaires à leurs équilibres budgétaires et au maintien de leur rôle social.

Et si on s'organisait entre voisins ?



La Ville et la Métropole de Montpellier, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'association Voisins Solidaires, le ministère de la Cohésion des Territoires et les partenaires proposent un kit gratuit « Coronavirus : et si on s'organisait entre voisins ? ». Ce dispositif a pour objectif d'aider les habitants à organiser l'entraide (affiche, tract, annuaire des voisins, panneau des voisins). Un mini-guide de conseils face au Coronavirus, élaboré par des professionnels de santé, complète le dispositif.
montpellier.fr/evenement/24724/3624-les-voisins-solidaires

BOUGER, CRÉER ET APPRENDRE AVEC LES MAISONS POUR TOUS

Toute l'année, les Maisons pour tous proposent une riche palette d'activités dans tous les domaines. C'est aussi le cas pendant cette période si particulière. Alors que les Maisons pour tous sont fermées, ses animateurs se mobilisent pour vous offrir une activité quotidienne à réaliser chez soi, tout seul ou en famille avec peu de matériel. Au programme des loisirs éducatifs, des pratiques artistiques ou sportives, des défis, le tout dans un esprit de découverte.
montpellier.fr/activitealamaison

Montpellier solidaire

Durant l'épidémie du Coronavirus, le voisinage devient une ressource précieuse et indispensable pour assurer une continuité de vie. Exemples de quelques initiatives citoyennes sur le territoire montpelliérain.

Comme partout en France, chaque jour à 20h, les applaudissements jaillissent des fenêtres de Montpellier. Un hommage, devenu rituel, aux personnels soignants mais aussi à tous ceux qui permettent que la vie puisse continuer sans trop de dégâts. Les initiatives citoyennes fleurissent mettant l'entraide au cœur de leurs actions. Les réseaux d'entraide, déjà existants se sont réactivés, de nouveaux se sont créés. C'est le cas du collectif Co-Vie, né rue des Campanules, dans le quartier Prés d'Arènes. « La première semaine de confinement, j'ai tout de suite pensé aux personnes âgées pour qui cela sera difficile de s'exposer. Je leur faisais leurs courses. Mais devant le flot de demandes

de mon quartier, il a fallu que je trouve du renfort », explique Chanelle Oli. Son réseau d'amis a été le noyau dur de cette équipe informelle qui compte déjà une quarantaine d'aidants, implantés dans différents secteurs de la ville (Gambetta, Hôpitaux-Facultés). Une Charte de bonne conduite est établie que chacun doit respecter. « On réclame les papiers d'identité de chaque personne volontaire. Pour informer les personnes vulnérables de notre action, nous passons par les commerçants, les pharmaciens, nous laissons des affiches. » La jeune femme pense également à l'après COVID-19 : « L'idée est que ces liens créés pendant la crise, perdurent. »

Co-Vie : 06 51 67 33 01



Chaque soir, à 20h, de nombreux Montpelliérains à leurs fenêtres et balcons rendent hommage par des applaudissements au personnel soignant mobilisé dans la lutte contre le COVID-19.



Le pot commun

C'est le nom de la cagnotte en ligne (lepotcommun.fr) que les supporters du Montpellier Hérault invitent à remplir. Les dons sont destinés au personnel hospitalier. À défaut de pouvoir suivre les matches, le championnat étant suspendu, les supporters de foot montpelliérains ne se laissent pas abattre.



Léanna, architecte

« Me sentir utile »

« Je trouvais insupportable de ne rien faire, de me sentir inutile. Sur les conseils d'une amie, j'ai consulté des tutoriels pour fabriquer des masques. Je ne suis pas couturière mais j'apprends. J'avais de vieux tissus, je reçois aussi des dons. Les masques ont trois épaisseurs (deux en coton, une en polyester) mais ne sont pas du tout pour le personnel soignant. C'est juste une mesure supplémentaire de protection pour les gens. En deux semaines, j'en ai fait une centaine. Je les distribue notamment aux commerçants qui sont très demandeurs. »



LA VILLE VOUS RAPPELLE LES CONSIGNES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19



Se laver
très régulièrement
les mains



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)